



EDITO

Vous le savez toutes et tous, en 2024 toute l'équipe dessalariés(es) et toute l'équipe des Administrateurs (trices) vous souhaitent un bon anniversaire chers adhérents (es) à SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT. Nous avons 40 ans !

Une petite centaine de personnes ont fêté ce passage en quarantaine, vendredi soir 23 février 2024 à Nouan le Fuzelier (date et lieu de notre création en association 1901).

Dans mon discours d'accueil et de présentation, j'ai pu remercier Alain Beignet qui faisait partie de la poignée des naturalistes qui ont créé SNE, Maurice Sempé qui a soutenu SNE plus tard dans une période très difficile au risque de sa santé, et de toutes celles et ceux qui ont travaillé pour notre Association...mais j'avais prévu aussi de partager avec vous un témoignage par lettre du tout premier salarié de l'Association que Maryse Aucante (notre adhérente doyenne) nous avait remise.

Or j'ai complètement omis cette missive et grâce à cet édito je répare cette erreur.

Il s'agit de Christian Cabourg et voici les extraits que vous auriez dû entendre

« Je suis arrivé en mai 1985 à Nouan le Fuzelier et quitté la Sologne en décembre 1987. Recruté comme objecteur de conscience, j'ai été le premier salarié (si l'on peut dire...) de l'Association créée en 1984 par quelques personnes passionnées d'écologie et en particulier d'ornithologie et de botanique et qui se battaient contre un projet de base de loisirs (un Center Parc avant l'heure) au cœur de la Sologne des

Etangs... Accueilli sans moyen ni même une machine à écrire, j'ai débuté dans un local au sein du Camping de Nouan le Fuzelier de 10 m2...

Nous avons déménagé en fin 1985 dans un local situé derrière l'Église, froid et glauque où nous pouvions organiser nos réunions... d'autres naturalistes nous avaient rejoints et je pense à Jean Lett qui m'a fait aimer les libellules ou Jean-Michel Serveau passionné de chauve-souris (on a ainsi organisé les rencontres européennes autour des chauves-souris en 1987) ou Raymond et Maryse Aucante en botanique qui m'ont aussi apporté un regard sur le monde...

Un midi que je mangeais mes sardines au local SNE, une jeune femme a toqué pour me demande où se trouvait le Pays d'accueil de Sologne... Elle allait y travailler pour développer le tourisme vert... elle avait trouvé un logement juste à côté de mon bureau... C'est drôle, elle est devenue ma femme ! MERCI SNE. Avec elle et Jean*François Mousset de l'U.C.P.S, on faisait une belle bande... »

Je cite encore :
« Et j'ai encore le souvenir du plaisir de découvrir mes premières plantes carnivores dans les Landes de Neuvy-sur-Barangeon et Pierrefitte-sur-Sauldre, ou voir mon premier Butor Blongios une nuit au bord d'un étang de Marcilly en Gault... sans compter le brame du cerf à la Ferté Saint Cyr... »

Et je cite sa conclusion :
« J'ai adoré cette Sologne sauvage et mystérieuse, hostile et attachante. »

Il est très important que les personnes citées soient ainsi remerciées de leurs actions innovantes plaçant

SOMMAIRE

- EDITO 1**
- ACTUALITÉS 3**
 - Méga-camions 3
 - Un plan pour protéger le loup 4
 - 2 mois de gouvernement Attal ... 5
 - Victoire pour la nature..... 6
- FAUNE & FLORE..... 8**
 - L'oiseau de l'année 8
 - La Pie-Grièche écorcheur 8
 - Bilan des WETLAND 10
 - Les Chiros.....11
 - La Loutre d'Europe12
- ANIMATION 13**
 - Le défi alimentation.....13
 - Le guide balade..... 14
 - Les calendriers 2024 14
- VIE DE L' ASSOCIATION..... 15**
 - Participer à la vie associative.....15
 - Retour sur les 40 ans.....16
 - Les nouvelles têtes de l'asso'17
 - Pauline, la 3ème c'est la bonne..17
 - Maxime, du nouveau au pôle
 - « études naturalistes»17
 - Valentin, du nouveau au pôle « vie associative »17
- AGENDA 18**
- COMITÉ DE RÉDACTION 20**

ainsi dans le paysage solognot notre association.

Cet oubli réparé, (et je vous prie de m'en excuser), je vous rappelle aussi au nom de l'équipe salariée que suivront toutes les semaines un fait sur l'association lié à ses 40 ans et que pas moins de 10 animations estampillées « quarante ans » vous attendent ainsi qu'un fabuleux concours photo.

Suivez bien les actualités des semaines à venir et réservez bien le weekend du 12 et 13 octobre pour un bouquet final à la Fabrique Normant à Romorantin-Lanthenay pendant le salon de l'automne qui deviendra "40 ans de nature en Sologne".

Nous y échangerons nos visions et rêves de la Sologne du futur.

Avons-nous quarante ans devant nous pour la suite ? A cette question, l'actualité récente nous impose une extrême prudence.

Nous assistons à un détricotage des quelques progrès acquis depuis le Grenelle de l'Environnement.

La transition écologique commençait à trouver un écho chez le grand public. Tri des déchets, respect de la nature, tourisme vert, mobilité douce sont des thèmes que chacun s'approprié depuis quelques temps et les convictions qui s'ensuivent concluent à la nécessité de ces changements de comportements. Au vu de sécheresses alternant avec des inondations, des tempêtes et des incendies, les interrogations et inquiétudes se légitiment...

Mais la reculade d'aujourd'hui s'impose... pour favoriser un productivisme industriel au nom de

la « souveraineté alimentaire » dans un marché mondial sans foi ni loi.

Les agriculteurs survivent à peine quand ils sont isolés, endettés et la désespérance conduit au pire. Mais ces drames humains deviennent prétexte à renforcer l'indéfendable organisation des profits de courts termes de certains autres propriétaires, mais en grandes surfaces ceux-là.

Pourtant, si ces paradigmes économiques avaient force de vérité absolue, quelle logique financière du coup, conduirait à dégrader le climat au point de devoir dédommager par millions ou milliards d'euros en compensation des dégâts des inondations, des incendies, des gels successifs ou du réchauffement général au-delà du supportable. Les bénéfiques sont ainsi engloutis dans ces dépenses de réparations.

Pour SNE, en tout état de cause, le début des quarante ans à venir s'annonce positivement. Le bilan de 2022 accusait une perte de 192 500 euros qui fut modifiée à moins 80 000 euros en renvoyant 112 500 euros en transfert d'écritures erronées de 2021. En 2023 nous aurons purger toutes nos dettes et pourtant, notre bilan s'annonce « à l'équilibre »...

Enfin, 2024 présente un bilan prévisionnel bien rempli avec un cortège de nouveaux projets.

Notre prochaine Assemblée générale sera le 20 Avril à 14 heures au « Saint Ex » comme l'année dernière, merci d'en prendre note et de vous inscrire...

2024 © SNE

Etienne Verschueren,
Président.



Méga-camions : l'Europe s'apprête à leur ouvrir un méga-boulevard



2024 © FNE

Méga-impacts pour mini-gain

Imaginez les dangers de circulation de ces mastodontes sur les routes, qui ne sont autorisés jusqu'à présent que dans une poignée de pays européens ! Le ralentissement dû au doublement de deux poids lourds de gabarit différent sur l'autoroute, les conflits avec des véhicules particuliers en sortie de bretelle autoroutière, avec des usagers vulnérables si les engins s'égarer sur des routes nationales – ou pire, départementales – pour achever leurs livraisons ou parce que l'autoroute est exceptionnellement fermée...

À cela s'ajoutent les impacts sur les infrastructures : déformation de la chaussée (orniérage), freinage, agrandissement des surfaces imperméabilisées pour les manœuvres et le stationnement, résistance des ouvrages d'art... Des coûts colossaux, et redondants avec les investissements massifs déjà engagés pour le fret ferroviaire. Et ce, pour un gain anecdotique : électrifier les camions permettrait en effet de réduire de 10% les émissions de GES du secteur, tandis que le report modal vers le combiné et le transport ferroviaire permettrait une réduction de 90% de ces émissions.

Le fret ferroviaire en danger

La révision de la directive européenne est la porte ouverte au renforcement de la concurrence déloyale entre le routier et le fret ferroviaire et fluvial, les poids lourds payant proportionnellement

En contradiction totale avec les objectifs de report modal du Green Deal, le Parlement européen est sur le point d'adopter, la semaine prochaine, la révision de la directive sur les poids et dimensions des camions en Europe. Ce texte généralise le passage aux frontières des 44 tonnes (la limite est à 40 tonnes aujourd'hui), sous prétexte de favoriser l'électrification des camions en prenant en compte le poids des batteries. Pire, il autoriserait la circulation entre États de méga-camions de plus de 25 m de long (au lieu de 16,75 m actuellement) pouvant transporter jusqu'à 60 tonnes de marchandises. De telles autorisations pénaliseraient lourdement le fret ferroviaire, et engendreraient de multiples impacts sur la sécurité et le trafic routiers, la qualité de l'air et le climat.

moins de taxes pour l'usage des routes que les trains pour l'usage des voies. Résultat : une perte estimée à 21% pour la part modale du train dans le transport de marchandises, alors que le Green Deal prévoyait un doublement d'ici 2030 !

Le gain en énergie annoncé par les défenseurs de la mesure (20 % de carburant économisé par un méga-camion au lieu de deux poids-lourds avec la même charge) est sans commune mesure avec celui économisé par le fret ferroviaire qui peut aisément transporter l'équivalent d'une vingtaine de 44-tonnes, ou, proportionnellement à la charge transportée, par le fluvial. D'autant que, jusqu'en 2035 et au-delà, les méga-camions seront surtout des méga-diesel, puisque l'UE supprime jusqu'en 2035 l'obligation d'emprunter le réseau ferroviaire pour les poids lourds de 44 tonnes, électriques ou non, qui circulent entre deux pays.

France Nature Environnement appelle donc les eurodéputé-es à se prononcer contre la révision de cette directive Poids et dimensions, qui est un non-sens pour la transition écologique, la lutte contre le dérèglement climatique, la préservation de notre santé et la sécurité des citoyen-nés.

Comment agir ?

Vous souhaitez vous mobiliser contre les méga-camions. Rejoignez-nous sur X et aidez-nous à diffuser nos messages !

7 mars 2024 par FNE

Un plan pour protéger le loup.. mais qui permet de le tuer plus facilement ?!

Le gouvernement vient de présenter le nouveau Plan national d'actions « Loup et activités d'élevage », qu'il décrit comme « soucieux de la préservation de l'élevage extensif et pastoral ». Cela signifie-t-il que le Plan précédent ne se souciait pas de l'élevage ?! En fait, cela exprime simplement le fait que dans le nouveau Plan la priorité soit mise sur la facilitation de destruction de loups. Pour le gouvernement, protéger ne signifie pas d'abord favoriser la coexistence entre la présence de l'espèce et les activités humaines dont le pastoralisme, mais permettre de détruire plus facilement des individus de cette espèce protégée. France Nature Environnement livre son analyse.



2024 © FNE

Un plan qui va à l'encontre de l'avis des scientifiques et de la population

Lors de sa présentation en septembre dernier, nos associations avaient alerté l'Etat sur le déséquilibre du Plan national d'actions 2024-2029 sur le loup et les activités d'élevage (PNA). Malgré notre alerte, malgré les travaux du Groupe National Loup et malgré les avis négatifs du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et du Conseil Scientifique du PNA, l'État a lancé la consultation publique sur le nouveau PNA. Le dépôt de plus de 13 000 avis, à plus de 97 % défavorables au projet, a montré un vaste attachement à la publication d'un PNA permettant d'assurer la coexistence du loup et des activités d'élevage.

Tout ceci pour aboutir à l'annonce d'un nouveau PNA quasiment inchangé par rapport à sa version initiale. L'État n'a donc tenu compte d'aucun avis scientifique et ignoré les conclusions de la consultation publique. Au contraire, ce plan contient de nombreuses inexactitudes et des affirmations mensongères, en particulier sur l'état de conservation de l'espèce en France, le bilan des dommages (qui ont baissé l'année dernière) et les difficultés de l'élevage.

Le choix de la régulation plutôt que la coexistence

Nos associations regrettent l'absence totale d'évaluation du PNA précédent (2018-2023) et d'analyse de l'évolution de la situation en termes de dommages, de développement de la population de loups, de valorisation des expériences de terrain

favorisant la coexistence, ou de baisse du nombre d'animaux d'élevage tués par rapport au nombre de loups présents. Le gouvernement fait ainsi le choix délibéré d'utiliser les dérogations juridiquement prévues par le statut de protection pour organiser sans l'assumer une véritable régulation du loup. Pour cela, il simplifie les procédures d'abattage, empêche le rétablissement d'une population viable de l'espèce sur son aire naturelle de répartition, décrète des zones de non-protégeabilité et autorise des tirs de loups sans même exiger la mise en place préalable de moyens de protection !

De plus, les principaux points d'engagement de l'État concernent d'une part le déclassement du statut de protection du loup, et d'autre part la facilitation des autorisations et modalités de tirs qui vont générer une augmentation des destructions de loups à proximité d'élevages subissant très peu d'attaques.

Alors que ce PNA devrait garantir la bonne conservation de l'espèce en France tout en assurant le soutien et l'accompagnement du pastoralisme, il n'est fait mention que des impacts négatifs de la présence du loup et pas des bénéfices qu'elle apporte, notamment pour la régulation des populations de grands ongulés nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes forestiers.

Sortir du déni

Dans leur communication, les ministres de l'Agriculture et de la Transition écologique présentent ce nouveau PNA comme ancré « pleinement dans le réel ».



France Nature Environnement constate que ce Plan est au contraire ancré dans le déni :

- Déni des progrès permis par le travail conduit aujourd'hui par de nombreux éleveurs et éleveuses, bergers et bergères, qui au quotidien mettent en œuvre des moyens de protection efficaces qui ont abouti à une baisse du nombre des dommages
- Déni des expérimentations conduites un peu partout en France et en Europe, entre acteurs multiples, pour mettre en échec la prédation du loup sur les troupeaux, par de nouvelles clôtures, d'autres moyens d'effarouchement, d'autres conduites pastorales, ...
- Déni de la nécessaire adaptation à la présence durable du loup, qui continuera à gagner de nouveaux territoires
- Déni des bénéfices qu'apporte la présence du loup, notamment pour le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers par son rôle de régulation des populations de grands ongulés
- Déni des véritables difficultés des éleveurs et

éleveuses, que la régulation du loup ne résoudra pas

- Déni du fait que ce sont les accords de libre-échange de la Commission européenne et du gouvernement qui fragilisent depuis longtemps l'élevage bien plus que le loup, à l'instar de l'accord signé en novembre dernier avec la Nouvelle-Zélande, qui prévoit l'importation annuelle de 34 000 T de viande ovine.

France Nature Environnement regrette que le gouvernement s'obstine dans cette orientation court-termiste de régulation du loup qui ne répondra pas aux difficultés des éleveurs. Plus de 30 ans après son retour en France, il est temps d'admettre que le loup est présent pour longtemps, qu'il va continuer à progresser dans de nouveaux territoires. Il est donc préférable d'anticiper et d'accompagner les éleveurs et éleveuses pour mettre en œuvre le triptyque de protection qui a fait ses preuves : chiens de protection, clôtures et présence humaine. Le tir doit rester une option de dernier recours, et pas être l'alpha et l'oméga de la stratégie de l'État.

6 mars 2024 par FNE



2 mois de gouvernement Attal : la déplanification écologique

Messages contraires à la planification écologique, reculades sur les pesticides, restrictions de l'accès à la justice, menaces sur la biodiversité, sur la gestion de l'eau... En 2 mois, le gouvernement de Gabriel Attal est allé de concessions en reculades, mettant à mal les ambitions écologiques affichées par Emmanuel Macron qui affirmait en 2022 : « Ce quinquennat sera écologique ou ne sera pas ».

2024 © FNE

Ce que le Premier ministre met en danger :

1. Un modèle agricole juste et durable : en reconnaissant et encourageant un modèle agro-industriel nuisible et dépendant de l'irrigation, des engrais et des pesticides, et donc des hydrocarbures importés, Gabriel Attal renonce à sortir les agriculteurs et agricultrices de l'impasse, à protéger nos standards sociaux et environnementaux face à une concurrence déloyale et à résoudre en profondeur le problème du partage de la valeur. Le renoncement à la transition écologique de l'agriculture, c'est également ralentir la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et l'effondrement de la biodiversité.
2. Le respect du droit de l'environnement : en décrédibilisant les services de protection de l'environnement et en diminuant encore le nombre des contrôles, déjà insuffisant, le Premier ministre renonce à faire respecter le droit et incite même à l'enfreindre.



3. Le respect des processus démocratiques : en imposant d'autorité le seul point de vue de l'agriculture industrielle, il renonce aux processus démocratiques déjà engagés, seuls à même d'éviter les régressions et de faire émerger des solutions satisfaisantes pour toutes et tous.
4. Le financement de la planification écologique : avec -2,2 milliards d'euros de budget, Gabriel Attal choisit de faire porter sur l'écologie le plus gros coup de rabet budgétaire, renonçant de fait à l'atteinte de certains objectifs.
2. L'accès à la justice pour toutes et tous : en annonçant la réduction des délais de recours pour les ICPE agricoles et la suppression d'un degré de juridiction en matière agricole, Gabriel Attal choisit de limiter l'accès des citoyen·nes à la justice plutôt que de donner à la justice les moyens de faire son travail rapidement.
3. Une gestion équitable et partagée de l'eau : en soutenant l'irrigation à outrance défendue par la FNSEA, Gabriel Attal renonce au partage équitable entre les différents usages négociés démocratiquement dans le cadre des Assises de l'eau.

Avec 1 milliard d'euros de moins pour MaPrimeRénov', la réduction des consommations et la lutte contre la précarité énergétique sont mises en difficulté.

Avec 430 millions en moins pour le Fonds vert, de nombreux projets de transition dans les territoires ne seront pas financés.

1. Moins de pesticides dans nos assiettes : alors que l'interdiction des phytosanitaires est une préoccupation mineure chez les agriculteurs et agricultrices (4% selon ce sondage BVA), suspendre le plan Ecophyto est une régression majeure pour la santé de tous et toutes.
4. La protection des zones humides et leurs bénéfices : les zones humides et leur protection ne sont un problème que pour l'agriculture industrielle lourdement mécanisée. Leurs atouts, en revanche, profitent à tous et toutes.
5. La participation du plus grand nombre aux décisions en matière environnementale : en voulant réduire encore le périmètre de la Commission nationale du débat public (CNDP), le Premier ministre assume sa volonté d'imposer des projets sans que les citoyen·nes vivant à proximité ne puissent donner leur avis.

Nos attentes

Alors que la crise agricole de ces dernières semaines offrait au nouveau Premier ministre la possibilité de commencer son mandat en fixant un cap ambitieux et fédérateur pour une agriculture plus juste et plus durable, Gabriel Attal a choisi de commencer en marche arrière.

Les orientations qui se dessinent au terme de ces premiers mois ont le mérite d'être claires : le gouvernement se met au service des intérêts d'une minorité, quitte à faire passer au second plan nos objectifs climatiques, le droit de l'environnement, la santé des Français·es, la protection des écosystèmes et le bon fonctionnement de la démocratie.

Pour Antoine Gatet, président de France Nature Environnement : "En deux mois, c'est un véritable tsunami de reculs environnementaux qui nous a frappé·es et nous laisse d'autant plus démun·es que ces décisions sont prises en méconnaissance totale des règles les plus élémentaires de la démocratie environnementale : associer l'ensemble des acteurs (dont les services publics de l'environnement) en se fondant sur la science et le droit ! Le Premier ministre n'a pas pris la mesure de la crise environnementale et plutôt que d'y répondre, ne donne des gages qu'aux lobbies agricoles industriels qui en sont essentiellement la cause. Nous invitons Monsieur Attal à réouvrir et entendre les cadres démocratiques territoriaux afin de construire les politiques environnementales ambitieuses qui permettent d'accompagner le monde agricole productiviste à changer de logiciel, et qui accompagne et valorise les agricultrices et agriculteurs qui font le choix de la transition agroécologique. La fracture entre la promesse présidentielle d'un quinquennat écologique, et la réalité des régressions environnementales actées par le Premier ministre n'a jamais été aussi profonde.»

1er mars 2024 par FNE

Victoire pour la nature : l'UE adopte un règlement historique malgré les tentatives de torpillage

Bruxelles, le 27 février 2024 - Aujourd'hui, le Parlement européen a franchi une étape décisive pour restaurer et protéger la biodiversité en Europe en adoptant le règlement sur la restauration de la nature. Une victoire arrachée à quelques voix près, après une campagne de désinformation sans précédent et de multiples tentatives de torpillage du texte. Proposé dans le cadre du « Green Deal » de l'UE, ce règlement vise à restaurer 20% des terres et mers européennes d'ici 2030, avec un objectif ultime de 100% des espaces dégradés d'ici 2050.



Le texte environnemental le plus ambitieux depuis 30 ans

Pour la première fois, le texte fixe des objectifs opérationnels clairs, un dispositif de suivi et une redevabilité des Etats membres pour restaurer les écosystèmes dégradés. Parmi les principaux objectifs et mesures :

- Restauration de 20% des terres et mers européennes d'ici 2030
- Restauration de 100% des espaces dégradés d'ici 2050
- Inversion du déclin des populations de pollinisateurs
- Mesures de restauration des écosystèmes terrestres, marins, agricoles, forestiers, urbains et des cours d'eau



- Obligation de mettre en place des mesures pour prévenir la détérioration des écosystèmes
- Obligation de mettre en place des mesures pour restaurer les populations d'oiseaux (espèces parapluies)
- Plantation de 3 milliards d'arbres supplémentaires
- Fixation d'échéances pour combler les lacunes en matière de connaissance de l'état de conservation des habitats

Alors que 81% des habitats et écosystèmes de l'UE sont en mauvais état de conservation, ce texte est le plus important pour la biodiversité européenne depuis 30 ans. L'Union européenne se positionne ainsi parmi les leaders de la protection et de la restauration de la biodiversité.

Selon le Forum économique mondial, 50% du PIB mondial dépend de la nature et de ses services : assurer la bonne santé des écosystèmes est donc une nécessité pour la biodiversité mais aussi pour l'économie et la préservation des capacités productives de l'UE.

Une victoire citoyenne face à des stratégies électoralistes

Voté de justesse (329 voix pour sur 628 député.es présent.es en séance, soit 14 de plus que les 315 requises), le texte a survécu, bien qu'affaibli, aux efforts sans précédent déployés par les partis de droite et d'extrême-droite pour le torpiller :

Inversant causes et conséquences, les opposants au texte ont déclaré que celui-ci aurait des effets néfastes sur l'agriculture, la pêche et la société en général, menaçant la sécurité alimentaire de l'Europe et les emplois. A ce titre, le Parti Populaire européen a appelé au rejet du texte (voir résolution du PPE), rejoignant les partis d'extrême droite et entraînant dans son sillage une partie de la centre-droite.

L'argumentaire sur la sécurité alimentaire a été largement démonté par les scientifiques, qui ont été plus de 6 000 à dénoncer la désinformation à l'œuvre en mettant en exergue les véritables menaces pour nos systèmes de production : le changement climatique et la perte de biodiversité et de services écosystémiques - et l'urgence de protéger et restaurer la nature.

Faute d'arguments, le Père Noël avait même été appelé en renfort par le PPE...

Face à cela, la mobilisation de l'ensemble de la société civile a porté ses fruits (citoyen-nes, scientifiques, organisations paysannes et environnementales, entreprises...). Cette victoire témoigne de l'attente forte des citoyen-nes pour des mesures environnementales ambitieuses. A l'approche des élections européennes du 9 juin 2024, cette attente doit être entendue.

27 février 2024 par 2024



FAUNE ET FLORE

Oiseau de l'année 2024 - la Pie-grièche écorcheur

Sologne Nature Environnement organise en 2024 une enquête concernant la répartition de la Pie-grièche écorcheur en Sologne et en Vallée du Cher. Pour y parvenir, nous souhaitons nous appuyer sur un maximum de témoignages et solliciter la participation de tout un chacun.

Prendre part à cette enquête de « sciences participatives » consistera donc à transmettre l'ensemble des observations. Une commune, un lieu-dit, une date et vous aurez contribué à faire avancer notre connaissance de cette espèce. Si possible ajoutez le nombre d'oiseaux, mâle, femelle ou jeune, et leur comportement (transport de matériau pour le nid, ou nourriture pour les jeunes...).

SNE vous en remercie à l'avance et publiera en fin de saison dans la lettre aux adhérents les résultats de cette enquête.

Les observations sont à transmettre :

- Par mail à Eva : eva.sempe@sologne-nature.org ou observations@sologne-nature.org
- Ou par courrier postal à : Sologne Nature Environnement, 23 rue de Selles-sur-Cher, Parc de Beauvais, 41200 Romorantin-Lanthenay.
- Ou en utilisant notre base de données en ligne (si vous êtes nouveau : après inscription et création d'un mot de passe) : Obs'Sologne

Vous trouverez ci-dessous une description de l'espèce.

Eva Sempé,
Chargée de mission Naturalistes.

La Pie-grièche écorcheur en Sologne



Mâle Pie-Grièche © Frédéric Pelsy

Description : La Pie-grièche écorcheur est assez facile à reconnaître. On peut la repérer facilement au sommet d'un arbuste ou d'un épineux au bord d'une prairie ou d'une friche, tant elle aime se percher bien en évidence pour guetter ses proies. Le mâle est un vrai bandit masqué avec son bandeau noir sur la face cachant son œil noir. La poitrine rose unie, la gorge blanche, le dos roux et la calotte grise permettent de confirmer son identité. La livrée de la femelle est plus discrète, avec des couleurs moins chatoyantes. Le bandeau est moins net et ne cache pas l'œil, la poitrine et les flancs sont blancs et finement écaillés. Les jeunes sont très semblables à la femelle mais leur dos barré et leurs ailes écaillées permettent de les distinguer.

Migration : La Pie-grièche écorcheur est une très grande migratrice. Elle quitte nos contrées au mois d'août et septembre pour rejoindre le sud-est de l'Afrique (principalement le Malawi et la Zambie) qu'elle atteint fin octobre ou en novembre. Pour revenir au printemps, elle emprunte une voie migratoire bien plus à l'Est que précédemment, sa migration étant une grande boucle, ce qui en fait un migrateur bien original ! Elle quitte ses lieux d'hivernage en mars et en avril, passe par la Méditerranée orientale et arrive dans nos contrées début mai. Ce sont toujours les mâles qui arrivent les premiers. Elle fait donc partie des derniers oiseaux migrateurs à rejoindre la Sologne au printemps : quand vous voyez votre première pie-grièche de l'année, vous pouvez être sûrs que tous les autres oiseaux migrateurs sont arrivés !



Femelle Pie-Grièche © Frédéric Pelsy

Reproduction : Les Pies grièches



débutent leur reproduction dès leur retour de migration, les derniers individus arrivant vers le mois de juin. Le couple se forme rapidement, les mâles occupant les territoires les premiers. Le mâle chante peu et il est assez rare d'entendre ses petites phrases imitatives. Le cri, court et un peu râpeux, est bien plus souvent émis. Le nid est construit dès le mois de mai ou en juin. C'est une petite coupole faite de petites branches et d'herbe et cachée assez bas (de 1 m à 3 ou 4 m en général) au sein d'un épineux très dense du territoire. La femelle y pond quelques œufs (5 à 6 en général en Sologne) et les incube en totalité pendant 2 semaines. Les petits sont nourris la première semaine par le mâle, puis les deux parents les nourrissent. Les jeunes se développent rapidement et s'envolent vers l'âge de deux semaines, dans la première décade de juillet. Les nichées comprennent en général entre 2 et 4 jeunes



à l'envol. Ils sont encore nourris quelques jours par les parents autour du site du nid, et prennent leur indépendance progressivement.

Alimentation et habitat : La Pie-grièche écorcheur avec son bec crochu est une vraie prédatrice. Elle aime particulièrement les gros insectes (courtilière, sauterelle, mante religieuse, bourdons, coléoptères, plus rarement papillons...) qu'elle capture souvent au sol en s'élançant de son

poste d'affût ou parfois en plein vol. Elle porte ce nom d'écorcheur car elle peut faire des réserves de nourriture en accrochant ses proies sur les longues épines des arbustes (comme le prunellier) de son territoire proche. Elle empale ses proies souvent de la même façon en piquant l'insecte par l'abdomen ou l'arrière du thorax, l'épingle ressortant par le thorax ou la tête. Elle peut ainsi continuer à se nourrir et à nourrir ses jeunes les jours où les insectes sont moins disponibles. La pie-grièche capture également des vertébrés comme des lézards, des micromammifères ou des oisillons. Ceux-ci peuvent être également empalés sur des épines, le couple de pies grièches les consommant progressivement par petits morceaux qu'elles arrachent d'autant plus facilement que la proie est bien fixée. La pie-grièche écorcheur aime donc les milieux ouverts avec présence de buissons ou de haies où elle peut chasser et nicher. On la trouve dans les parcs à bestiaux, friches, prairies, landes et clairières forestières. Les couples ont tendance à utiliser les mêmes sites d'une année à l'autre, si ceux-ci ne sont pas bouleversés entre temps.



Proie empalée de la Pie Grièche © Frédéric Pelsy

Statut : La Pie-grièche écorcheur a vu ses populations varier au cours du dernier siècle : elle a régressé en Sologne à partir des années 1930 et a fini par disparaître complètement dans les années 60. Dans les années 80, elle ne subsistait que sur quelques sites du département du Loir-et-Cher, tous situés hors de Sologne. A partir des années 1990, elle a commencé une reconquête du territoire solognot. Actuellement, on peut estimer que plusieurs centaines de couples nichent dans le département du Loir-et-Cher et en Sologne, et la population semble stable.

Biblio : Perthuis, 2007. Les oiseaux du Loir-et-Cher, Editions du cherche-Lune. 247 p.

Frédéric Pelsy,
Adhérent.



Bilan du dénombrement des oiseaux d'eau hivernants (Wetlands International) pour 2024

Ce dénombrement annuel des oiseaux d'eau hivernants est coordonné par l'association Wetlands International et la LPO pour la France.

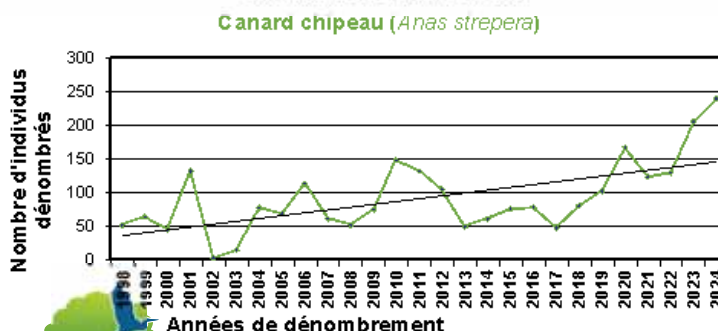
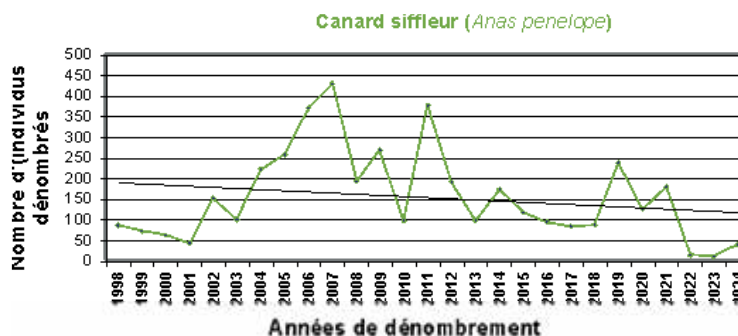
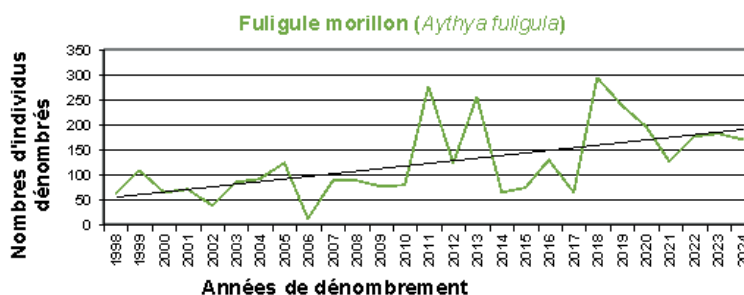
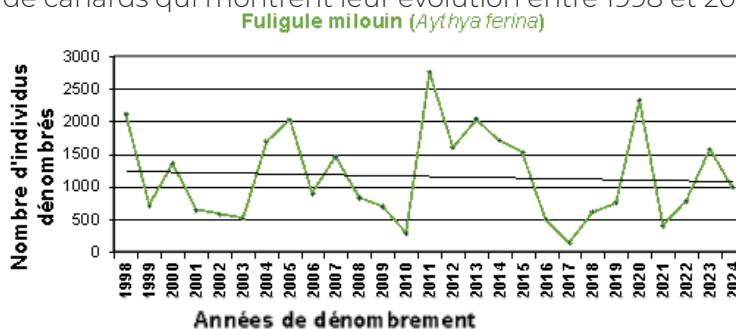
Bien que nous fussions peu nombreux cette année, nous avons quand même maintenu notre engagement et comme chaque année à la mi-janvier, nous sommes partis sur les étangs de Sologne pour réaliser ce comptage.

En Sologne, 27 étangs ont été choisis parmi les plus significatifs pour être intégrés à ce dénombrement à partir de 1994. D'autres sites, comme les bords de Loire du Loir-et-Cher et l'étang de Sudais à Pontlevoy sont également suivis. Loir-et-Cher Nature et les gardes de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) participent sur certains sites. Eva Sempé coordonne le recensement pour l'ensemble du Loir-et-Cher.

Une grande partie des étangs étaient partiellement gelés, ce qui avait diminué le nombre d'oiseaux présents. Quelques espèces particulières étaient présentes cette année : Fuligule à bec cerclé, Tadorne de Belon et Mouette pygmée.

Un grand MERCI à tous les participants pour leur contribution.

Ci-dessous des graphiques de six espèces de canards qui montrent leur évolution entre 1998 et 2024.



Un grand merci à Frédéric Pelsy pour ces photographies pour illustrer cet article.

Eva Sempé,
Chargée de mission naturalistes.

Un, deux, trois .. chauves-souris !

L'étude et la protection des chauves-souris est une des actions phares de Sologne Nature Environnement. Ainsi depuis 40 ans, l'association se penche sur ces animaux fascinants en Sologne et en vallée du Cher. Comment ? En réalisant le suivi et l'inventaire des chauves-souris en hibernation dans les caves par exemple. Mais aussi en sensibilisant les propriétaires de ces milieux à la préservation de ces animaux dans cette période charnière de leur cycle de vie. Eh oui, durant l'hiver, leur cœur ralenti à seulement 25 battements par minutes et elles réalisent fréquemment des apnées pouvant durer 90 mn !

Les prospections des caves de la vallée du Cher sont réalisées depuis la naissance de notre association. Nous avons d'ailleurs la chance de posséder les carnets de notes de nos premiers prospecteurs : Jean-Pierre Brault, Jean-Michel Serveau, Jean-Michel Lett, pour n'en citer que quelques-uns. Quel plaisir de découvrir ainsi que durant l'hiver 1990-1991, **1193** chauves-souris ont été comptées sur **29** caves de la vallée du Cher !



Grand Murin © Claude Govehovitch



2 Grands Murins © SNE



2023 © SNE

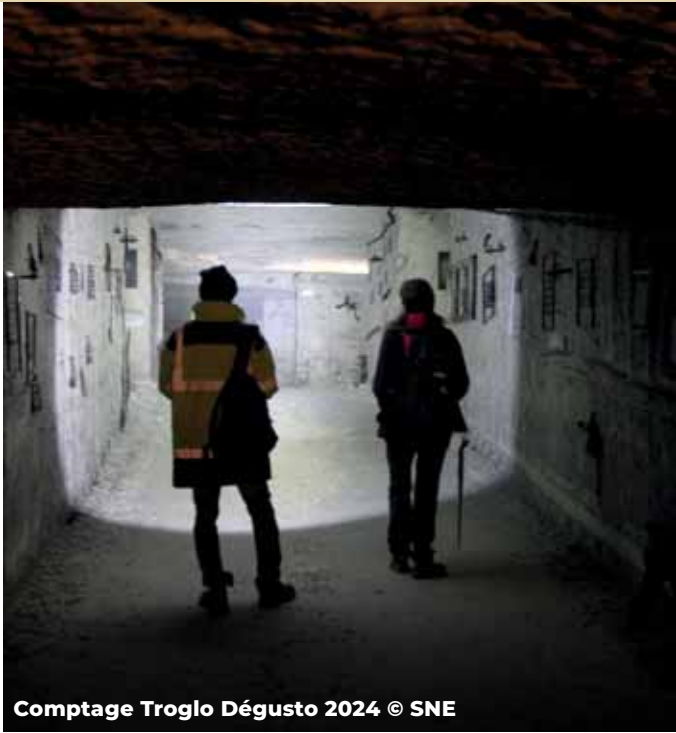


Repas dans une cave 2024 © SNE

années ont passées, les prospecteurs aussi, aujourd'hui que serait nos comptages sans la présence de Philippe Frêlon ! Le carnet de note est toujours utilisé et on entend toujours dans les caves de la vallée du Cher les phrases suivantes « 3 Daubenton ! Une grappe d'échancrés avec **20** individus ! Oh un Oreillard roux ! ». Et les caves ? Et bien nous avons la chance d'avoir les mêmes familles qui nous ouvrent encore leurs portes : la Famille Delalande, Mme Bourdon ou Mr De Laroche Aymon. Nous avons aussi la chance d'avoir plein de nouveaux propriétaires qui nous ont ouvert leurs caves. Si bien qu'aujourd'hui, c'est plus de 65 caves qui sont suivies par Sologne Nature Environnement !

Chaque année, le comptage mobilise environ **20** bénévoles de notre association. Chaque premier weekend de février est organisé le comptage régional des chauves-souris en hibernation. Ainsi, toutes les associations de protection de la nature du Centre-Val de Loire comptent en même temps les caves les plus importantes. Cette coordination permet un recensement unique et homogène. C'est aussi un moment convivial, où nos bénévoles et ceux du CDPNE se rencontrent et partagent un bon repas, au sein d'une cave bien évidemment. Les comptages de l'hiver 2023-2024 arrivent à leurs fins mais voici les premiers chiffres : **3743** chauves-souris au sein de **16** caves !





Comptage Troglo Dégusto 2024 © SNE

Un record ? Peut-être ! L'analyse des chiffres est encore en cours. En hiver, dès que les températures se réchauffent et les chauves-souris se réveillent et migrent d'une cave à une autre. Les fluctuations d'effectifs ne sont donc pas toujours liées à une augmentation des populations. Les changements climatiques se font ressentir ! L'augmentation des températures et des taux d'humidité stimulent les réveils, mais pour autant la nourriture n'est pas vraiment présente. Il y a bien quelques moustiques à se mettre sous la dent, mais pas assez pour survivre. Et puis via ces changements, les maladies peuvent émerger. Alors, continuons de veiller sur nos petites protégées en suivant leurs populations. Ce suivi nous permet de mieux les connaître, de mieux les protéger et de préserver la biodiversité dont nous faisons partie. Elles représentent les témoins des bouleversements que nous vivons. Leurs protections participent à la protection de notre santé car nous sommes interconnectés. Et puis avouons-le-nous ... nous avons aussi envie de passer nos nuits sans moustiques !

Angélique Souriau-Villeger,

**Admiratrice incontestée des chauves-souris et
chiroptérologue de SNE**

Admirons la Sirène de nos rivières : la Loutre d'Europe !

Lors de vos balades, vous avez peut-être observé des traces et indices de présence très particuliers le long des cours d'eau. Ces indices sont des crottes de Loutre d'Europe, appelées « épreintes ». Ces épreintes se composent de restes de poisson : écailles, arêtes, vertèbres, os d'amphibiens ou carapaces d'écrevisse. Ces restes de repas lui donnent une couleur verdâtre ou grise, évoluant vers le gris cendré en séchant. En observant bien, on peut remarquer que la Loutre d'Europe dépose ses épreintes à des endroits bien spécifiques : pierres apparentes, souches d'arbres, sous des ponts ou des bancs de sable.

Ces épreintes ne sont pas là par hasard, elles ont deux objectifs : ce balisage naturel permet de marquer l'ensemble de son domaine vital, notamment les postes de pêche et les sorties de gîtes. De plus, le deuxième objectif est plutôt d'un ordre social : les individus se reconnaissent à travers ces épreintes et s'identifient (mâle, femelle, Loutron...).

Si nous vous parlons de la Loutre et de son mode de vie c'est que cette année, nous poursuivons les recherches afin de connaître sa répartition en Sologne. Ainsi au mois de janvier, nous avons prospecté les berges du Cosson pour rechercher ces traces et indices de présence. Les résultats sont très positifs, nos recherches ont permis d'identifier **32 épreintes** sur les berges du Cosson. La Loutre d'Europe qui était auparavant discrète, est aujourd'hui en train de s'installer sur le Cosson. C'est un signe aussi d'une bonne qualité de l'eau.



Epreintes de Loutre d'Europe 2024 © SNE

Ouvrez bien l'œil lors de vos prochaines balades !



Pauline Ledu,
**Chargée de mission naturalistes « Flore et habitats
naturels ».**

SNI n°131

ANIMATION

Participez à notre Défi Alimentation !

En partenariat avec le GRAINE Centre Val de Loire (réseau pour l'EEDD) et le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, nous menons sur le territoire un Défi Alimentation.

L'objectif est de faire évoluer nos pratiques alimentaires vers plus de produits de saison, locaux et respectueux de notre santé et de l'environnement sans augmenter notre budget.

Pour vous accompagner, nous animons différents ateliers : cuisine anti-gaspi, découverte d'une AMAP, pratique de la lactofermentation, jardiner au naturel, rendez-vous avec des producteurs locaux...

Vous souhaitez participer au Défi ? Alors n'hésitez pas à vous inscrire dès à présent aux prochains ateliers. Le partage et la convivialité sont garantis !

Pour participer c'est simple : il suffit de nous appeler ou de vous inscrire directement via notre site internet. Vous y retrouverez également toute la programmation du Défi.

DÉFI ALIMENTATION
pour une alimentation plus respectueuse
sans augmenter son budget

14 Février 2024 14h00	GOUTER SAIN	Cuisine commune de Sassy
06 Mars 2024 14h00	ÇA SUFFIT LE GASPI !	École de Mareuil sur Cher
19 Mars 2024 18h00	CONSOMMER AUTREMENT !	AMAP de Faverolles sur Cher
20 avril 2024 15h00	JARDIN ET PLANTES AU NATUREL	Écolieu de la Filerie
22 Mai 2024 14h30	À NOS BOCAUX !	Le Clos Marie à Couddes
19 Juin 2024 14h00	RENDEZ-VOUS À LA FERME	Les Jardins du Castor à Fougères-sur-Bièvres
05 Juillet 2024 11h30	PIQUE-NIQUE BILAN	Pont Canal à Châtillon-sur-Cher

GRATUIT SUR INSCRIPTION

Renseignements et inscriptions :
lucie.loiseau@sologne-nature.org / 02 54 76 27 18
En savoir plus : grainecentre.org/defi-alimentation

Soutenu par

2024 © SNE

DÉFI ALIMENTATION
pour une alimentation plus respectueuse
sans augmenter son budget

07 Février 2024 14h00	GOUTER SAIN	Centre Social Saint Euxèry de Romorantin
01 Mars 2024 14h00	ÇA SUFFIT LE GASPI !	Salle des fêtes Langon-sur-Cher
20 Mars 2024 14h00	CONSOMMER AUTREMENT !	AMAP SOLENBIO de Romorantin
23 avril 2024 14h30	JARDIN ET PLANTES AU NATUREL	Ferme de Marianne Hémon à Loreux
15 Mai 2024 14h00	À NOS BOCAUX !	Ferme du Lieu Neuf à Romorantin
12 Juin 2024 14h30	RENDEZ-VOUS À LA FERME	Ferme de Marianne Hémon à Loreux
12 Juillet 2024	PIQUE-NIQUE BILAN	Espace de Langon

GRATUIT SUR INSCRIPTION

Renseignements et inscriptions :
lucie.loiseau@sologne-nature.org / 02 54 76 27 18
En savoir plus : grainecentre.org/defi-alimentation

Soutenu par

2024 © SNE

À bientôt !

Lucie Loiseau,
Éducatrice à l'environnement.



Découvrez les zones humides de Sologne !

En 2023, Sologne Nature Environnement avait comme projet d'éditer un guide proposant plusieurs balades pour découvrir la nature. Nous avons ciblé les zones humides de Sologne pour cette édition afin de vous faire découvrir ces milieux si riches et si importants en Sologne. Ces zones sont de vrais réservoirs de biodiversité, essentiels à protéger.

Donc, après avoir travaillé pendant toute une année avec une équipe d'adhérents de l'association, nous avons l'honneur de vous présenter le « Guide Balade – Zoom sur zones humides » !

Dans ce guide, vous retrouverez plusieurs balades à faire pour découvrir toutes nos belles zones humides de Sologne. Étangs, canaux, rivières, tourbières, ces milieux n'auront plus de secrets pour vous !



Pour chaque balade, ce guide vous proposera une carte et un itinéraire mais il vous apportera aussi une description naturaliste du site que vous visitez.

N'hésitez pas à venir chercher un exemplaire à l'association, il est en libre-service et gratuit !

Et si vous voulez faire attention à votre consommation de papier, il est disponible en téléchargement ici : <https://www.sologne-nature.org/l-association/publications/12-sentiers-de-decouverte?download=188:livret-guide-balade-zh-version-web>

Sarah Bricard,
Éducatrice à l'environnement.

Les calendriers 2024 !

Une envie de sortir et d'en apprendre plus sur l'environnement qui vous entoure ?



Que vous soyez un amoureux de flore, un passionné d'ornithologie ou tout simplement quelqu'un de curieux, nous vous donnons rendez-vous tout au long de l'année 2024 pour découvrir la nature solognote !

Vous pouvez dès à présent télécharger le calendrier découverte nature :

<https://www.sologne-nature.org/l-association/publications/10-nos-calendriers-de-sorties?download=189:calendrier-decouverte-nature-2024>

Cet été, découvrez les zones humides, en vous baladant au crépuscule ou par le biais d'animations en tout genre, téléchargez notre calendrier des estivales de l'eau :

<https://www.sologne-nature.org/l-association/publications/10-nos-calendriers-de-sorties?download=190:calendrier-des-estivales-de-leau-2024>

Vous pouvez récupérer votre calendrier papier dans nos locaux ou le télécharger en format PDF sur notre site internet : <https://www.sologne-nature.org>

Vous n'avez plus qu'à vous inscrire aux sorties

et animations qui vous plaisent !



VIE ASSOCIATIVE

Participer à la vie associative en 2024 !

Comment nous aider concernant la vie associative de l'association ? C'est simple, en nous aidant à représenter l'association lors des diverses manifestations organisées en Sologne !

Pour ce faire, suivez le lien ci-dessous et remplissez les cases selon les événements qui vous intéressent.

En quoi ça consiste ? Être avec Clotilde et Valentin, chargée de communication de l'association et volontaire en service civique et pouvoir répondre aux questions des visiteurs sur l'association.

De plus, si vous êtes fan de graine et de jardin, vous pourrez suivre la grainothèque sur chacun des événements...



Pour participer : https://docs.google.com/spreadsheets/d/1ukhP6cRjdf2cqDrAVdzyvynla2PkGvASPWd26V_GmNs/edit?usp=sharing



Retour sur le 23 février 2024 : 40 ans !

Merci à tous d'avoir répondu présents !

Plus de 90 personnes, c'est le nombre de personnes qui se sont jointes à votre chère association pour célébrer ses 40 belles années de protection et de défense de la nature en Sologne.

Cette soirée ne sonnait que le début des festivités, au programme :

1. Un fait par semaine lié aux 40 ans de l'association via nos réseaux sociaux,
2. 10 animations estampillées « 40 ans » avec un suivi sur les années passées,
3. Un concours photo sur la nature en Sologne pour créer nos calendrier 2025,
4. Un grand week-end de fête « 40 ans de nature en Sologne » les 12 et 13 octobre 2024 !



Retour en image sur notre soirée :

Clotilde Robert,
Chargée de communication et graphiste.



Les nouvelles têtes à l'asso

Pauline, la troisième c'est la bonne !

Bonjour tout le monde, je me nomme Pauline Ledu et je suis arrivée mi-janvier à SNE. Après être passée par le statut de service civique et le poste de Chargée d'étude flore et habitats naturels l'année dernière à SNE, je reviens cette année en tant que Chargée de missions naturalistes flore et habitats naturels. Mes missions sont les inventaires et suivis de la flore et des habitats. Cependant, je réalise les inventaires d'amphibiens mais aussi les suivis de mammifères comme la Loutre d'Europe.

L'année dernière, j'ai découvert cette diversité et cette complexité qu'est la Sologne. Ses multiples paysages offrent une biodiversité et un patrimoine très riches et variés. Aujourd'hui, je compte bien, à travers ce poste, la protéger de nouveau.

Je suis très contente de revenir parmi-vous et de retrouver cette chouette équipe, comme on dit « Jamais deux sans trois » !

À très bientôt !

Pauline Ledu,

Chargée de mission naturalistes « Flore et habitats naturels ».

Maxime, du nouveau au pôle « études naturalistes »



Bonjour !

Je m'appelle Maxime (appelez-moi Max) et je viens tout juste d'intégrer la famille SNE et ce jusqu'à fin septembre.

Grand amoureux de voyages, c'est après plusieurs expériences dans le suivi faunistique à l'étranger que je retourne enfin dans le département où mes études et mon engagement pour la protection de l'environnement ont commencé. Mon rôle en tant que chargé d'études naturaliste me mènera à réaliser des suivis principalement Ornitho et Entomo.

Me voilà très heureux de faire partie d'une association telle que la vôtre !

À très vite !

Maxime Schmidt,

Chargé d'études naturalistes.

Valentin, du nouveau au pôle « vie associative »

Enchanté ! Moi, c'est Valentin et je suis le nouveau service civique de l'association. Je vous rejoins pour une période de 8 mois, et j'ai hâte d'apprendre à tous vous connaître !

Pour me présenter en quelques lignes, j'ai 22 ans, je viens de Seine-Maritime (là où il pleut 85% de l'année) et je suis passionné par le monde du graphisme et de l'illustration, mais également par le naturalisme. Ce service civique et ses missions proposées ont donc été une évidence pour moi, mêlant naturalisme et graphisme ! De plus, le monde associatif m'est encore inconnu, c'est donc avec une grande joie que je puisse y mettre un premier pied grâce à une association de sensibilisation et de protection à l'environnement. En effet, j'y suis sensibilisé depuis un petit moment, par ma curiosité naturaliste, mes randonnées, mes observations, et je suis également végétarien depuis quasiment 2 ans.

Voilà tout ! J'espère que je ne vous ai pas trop ennuyé (ce serait embarrassant), en tout cas de mon côté, je suis très content de faire partie de l'équipe !

Valentin Bisson,

Volontaire en service civique Dynamisation de la vie associative.



CALENDRIER DES SORTIES !

Animations natures

SAMEDI 23 MARS À 8H30 :

Des zozios d'eau solognots - 40 ans

Rendez-vous à Neung-sur-Beuvron (41).

Munis d'une paire de jumelles, partez à la découverte des oiseaux d'eau peuplant nos étangs solognots ! Retracer l'évolution des oiseaux observés depuis 40 ans !

A travers ces sorties, retraçons ensemble 40 ans de connaissances et de protection de la nature en Sologne.

6 euros - gratuit pour les adhérents et enfants de moins de 14 ans.

SAMEDI 6 AVRIL À 14H :

Recettes naturelles et remèdes fleuris - 40 ans

Rendez-vous à Vernou-en-Sologne (41).

Nous arpenterons les chemins pour identifier les plantes, mais aussi découvrir leurs bienfaits, et comment les cuisiner !

A travers ces sorties, retraçons ensemble 40 ans de connaissances et de protection de la nature en Sologne.

6 euros - gratuit pour les adhérents et enfants de moins de 14 ans.

SAMEDI 6 AVRIL À 9H30 :

Venez découvrir et vous initier à la biodiversité à Sassay !

A l'occasion du retour du printemps, venez (re)découvrir la faune et la flore de notre commune. Oiseaux chanteurs, flore des bords de chemins, insectes, batraciens, c'est l'éveil de la nature à Sassay. Seul, en famille ou entre amis, venez-vous initier à la reconnaissance de la faune et de la flore pour mieux la partager.

Cette découverte est organisée dans le cadre du projet « Inventaire de la Biodiversité Communale », porté par la commune et accompagné par Sologne Nature Environnement.

Le tarif de cette animation est gratuit pour tous !

DIMANCHE 7 AVRIL À 9H :

9ème Marché Gourmand Animé !

Rendez-vous à Neuvy-sur-Barangeon (18).

Retrouvez votre association et sa grainothèque lors du traditionnel marché gourmand organisé par la Maison de l'Eau. Pour l'occasion, venez troquer vos graines via notre grainothèque : rhubarbe, tomates, courges, etc...

Gratuit et accessible à tous.

SAMEDI 20 AVRIL À 14H :

Assemblée générale ordinaire de de Sologne Nature Environnement !

Rendez-vous à l'espace Saint-Exupéry au centre social de Romorantin-Lanthenay (41).

Nous vous invitons à l'Assemblée Générale ordinaire de l'association Sologne Nature Environnement qui se déroulera le samedi 20 Avril prochain à la Salle Saint-Exupéry, 6 Av. Saint-Exupéry (face à la Fabrique Normant) à Romorantin-Lanthenay à 14h.

SAMEDI 20 AVRIL À 15H ET MARDI 23 AVRIL À 14H30 :

Défi alimentation : Atelier jardin et plantes au naturel

Comment réaliser des semis protégés ? Réaliser des tunnels de protection et produire soi-même ses fruits et légumes ! Les plantes sauvages de nos jardins peuvent aussi atterrir dans nos assiettes !

Rejoignez-nous pour en apprendre plus sur les plantes de nos jardins.

On vous donne rendez-vous avec Lucie à l'écolieu de la Filerie à Fresnes à 15h00 le 20 avril et si vous ne pouvez pas sur cette date, rendez-vous le 23 avril à 14h30 à la ferme de Marianne Hémon à Loreux.

Cet atelier est gratuit et les réservations sont conseillées car les places sont limitées.

SAMEDI 20 AVRIL À 14H :

Défi déchets : défi relevé ?

Rendez-vous à l'écolieu la Filerie à Fresnes (41).

Avez-vous réussi à réduire la quantité de vos déchets ?

Venez le découvrir autour d'un pique-nique partagé zéro déchet.

Amenez vos meilleurs plats.

Cet atelier est gratuit et ouvert à tous, inscriptions conseillées avec Lucie.

Réservé aux habitants alentours du Smieeom Val de Cher.

SAMEDI 27 AVRIL À 9H30 :

Tous aux herbiers !

Venez faire vos premiers pas vers la botanique de façon ludique et agréable. Pour cela, quoi de mieux que de

confectionner un herbier ?

6 euros - gratuit pour les adhérents et enfants de moins de 14 ans.

DIMANCHE 28 AVRIL À 9H :

Marché aux fleurs !

Rendez-vous à Selles-Saint-Denis (41).

Retrouvez votre association et sa grainothèque lors du traditionnel marché aux fleurs organisé par l'association Fleurs de Selles. Pour l'occasion, venez troquer vos graines via notre grainothèque : rhubarbe, tomates, courges, etc...

Gratuit et accessible à tous.

VENDREDI 24 MAI AU DIMANCHE 26 MAI : Printemps de la photo !

Rendez-vous à la Fabrique Normant de Romorantin-Lanthenay (41).

Retrouvez votre association sur le festival du Printemps de la photo et découvrez comment faire de la photo nature par le biais d'animations organisées par ses bénévoles le temps du festival ! Plus d'informations ci-dessous : Initiation à la photo nature !

«Venez vous initier à l'art de la photographie Nature ! «

« Nous vous donnons rendez-vous sur notre stand pendant le Printemps de la Photographie à La Fabrique Normant à Romorantin-Lanthenay du Vendredi 24 au Dimanche 26 Mai afin de vous initier à la photographie.

Découvrez comment utiliser votre appareil et vous en servir tel un professionnel en affût ou à la billebaude.

Venez jouer avec votre environnement, la lumière, les effets de profondeurs, la netteté, la sensibilité, l'exposition, les mouvements, et tout ce qui vous entoure. La «proxi photographie» vous connaissez ?

De débutant à confirmé, vous serez secondé par un équipe de 3 photographes passionnés et vous deviendrez vite un as dans le domaine.

Limité à 10 personnes maximum. «

À cette occasion, 6 animations sont prévues soit 2 animations par jour (1 le matin aux alentours de 10h30/11h et 1 le soir vers 16h). L'animation est accessible pour tous les niveaux et c'est une initiation à la photographie. Pour participer à l'animation, inscrivez-vous auprès de votre association ou présentez vous sur le stand l'association au créneau désiré.

Gratuit et accessible à tous.



SAMEDI 25 MAI À 10H :

Ça C Nature à Sassay (41).

Conférences, ateliers, animations, expositions... la programmation de la Fête de la Nature est toujours très riche et très exigeante.

Ça C Nature a à cœur de faire de ce week-end un événement festif familial accessible

à tous. Venez découvrir votre association lors de ce fabuleux événement...

Gratuit et accessible à tous.

SAMEDI 1ER JUIN À 9H :

D'élégantes orchidées sauvages

- 40 ans (Mois de la biodiversité par l'ARB et 41 par nature par le CD41)

Partez avec nous à la découverte de ces élégantes fleurs qui ne se trouvent pas que dans nos maisons mais aussi au cœur même de notre belle nature solognote.

A travers ces sorties, retraçons ensemble 40 ans de connaissances et de protection de la nature en Sologne.

6 euros - gratuit pour les adhérents et enfants de moins de 14 ans.

Groupe botanique

VENDREDI 19 AVRIL - EN SALLE (19H00) :

SESSION D'INITIATION

Notions de bases de botanique : Savoir reconnaître les différentes parties d'une plante à fleurs et de leurs fonctions.

Préparation : Maurice, Jacqueline et Yves

Session 1 - niveau facile : Fleurs simples (Ficaire, Anémone sylvie, Primevère, par ex.), suivi par un casse-croûte pris en commun.

Amenez vos fleurs (guide botanique), loupes à main et votre casse-croûte.

Rendez-vous à 19h00 à SNE.

DIMANCHE 28 AVRIL (LA JOURNÉE, À PARTIR DE 9H00) :

SORTIE D'INITIATION SUR LE TERRAIN

Les premières floraisons nous apporteront matière à identifier pétales, sépales et autres étamines et nous donneront l'opportunité de découvrir le vocabulaire de base de la botanique.

Amenez votre casse-croûte, et si vous avez, vos fleurs, loupes à main.

Le lieu (éventuellement les prairies de Villefranche-sur-Cher) et le rendez-vous seront communiqués la semaine avant la sortie.

VENDREDI 3 MAI - EN SALLE ET SUR LE

TERRAIN (18H00) :

SESSION D'INITIATION

Notions de bases de botanique : Savoir reconnaître les différentes parties d'une plante et ses fonctions. Préparation : Maurice, Jacqueline et Yves

Session 2 - niveau moyen : Fleurs complexes (Lamiacées, Fabacées, Orchidées, etc.).

Amenez votre casse-croûte, et si vous avez, vos fleurs, loupes à main.

Rendez-vous à 18h00 à SNE - Récolte d'échantillons dans le Parc de Beauvais pour session en salle, suivi par un casse-croûte pris en commun.

DIMANCHE 12 MAI (LA JOURNÉE, À PARTIR DE 9H00) :

SORTIE D'INITIATION SUR LE TERRAIN

Recherche de plantes à fleurs complexes pour mise en pratique des acquis de l'atelier de la session 2. Initiation à l'utilisation d'une clé botanique et enrichissement de notre vocabulaire.

Amenez votre matériel botanique et un pique-nique.

Le lieu (option : ENS du Chêne à Pruniers-en-Sologne) et le rendez-vous seront communiqués la semaine avant la sortie.

SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 MAI :

Week-end naturaliste en Sologne et Vallée du Cher

Nous prospecterons des sites que nous connaissons peu ou pas pour relever leurs valeurs en termes de biodiversité - toutes les disciplines naturalistes (botanique, oiseaux, mammifères, insectes, etc.).

Le choix des sites sera déterminé en fonction des autorisations d'accès, en accord avec les propriétaires.

Il faut amener un casse-croûte pour les repas du midi.

Vous pouvez participer à un ou les deux jours, le programme précis sera diffusé début mai.

VENDREDI 31 MAI (18H00) :

Réunion sur le terrain

Atelier thématique sur les Fougères suivi par un casse-croûte pris en commun.

Préparation : Eva

Reconnaissance des espèces les plus communes. Récolte échantillons et Identification sur table (Utilisation de clés botaniques + vocabulaire).

Lieu : Forêt de Saint-Loup-sur-Cher (Sentier Émile Martin)

Rendez-vous à 18h00, place de l'Église de Saint-Loup-sur-Cher

Groupe ornithologique

DIMANCHE 24 MARS (LA JOURNÉE, À PARTIR DE 9H00) :

Les oiseaux migrants

Nous chercherons les oiseaux migrants sur les étangs de la Sologne ou ailleurs en fonction des données intéressantes du moment.

Amenez un casse-croûte pour le midi.

Les précisions sur le lieu seront diffusées la semaine avant la sortie.

DIMANCHE 21 AVRIL (LA MATINÉE, À PARTIR DE 8H00) :

Les oiseaux chanteurs

Initiation aux chants des oiseaux et recherche d'indices de reproduction. Nous terminerons la sortie par un pique-nique champêtre.

Les précisions sur le lieu seront diffusées la semaine avant la sortie. Amenez un casse-croûte pour le midi.

SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 MAI :

Week-End naturaliste Sologne

Nous prospecterons des sites que nous connaissons peu ou pas pour relever leurs valeurs faunistiques et floristiques (oiseaux, mammifères, insectes, botanique, etc.).

Vous pouvez participer à une ou les deux journées, le programme précis est diffusé début mai.

Amenez des casse-croûtes pour les midis.

DIMANCHE 26 MAI (LA JOURNÉE, À PARTIR DE 9H00) :

Inventaire des espèces patrimoniales nicheuses des étangs

Suivi des espèces patrimoniales sur les étangs de la Sologne.

Amenez un casse-croûte pour le midi.

Les précisions sur le lieu seront diffusées la semaine avant la sortie.



SOLOGNE NATURE INFO

Comité de rédaction

Rédactrice en chef :
Clotilde Robert

Conception et mise en page :
Clotilde Robert

Comité de rédaction :
Clotilde Robert et Etienne Verschueren

Auteurs

Etienne Verschueren, Frédéric Pelsy, Eva Sempé, Angélique Souriau-Villeger, Pauline Ledu, Sarah Bricard, Lucie Loiseau, Clotilde Robert, Maxime Schmidt, Valentin Bisson...

**Merci à Laurence pour la correction de cette lettre
et à tous les auteurs pour leurs articles !**

**Les articles du Sologne
Nature Infos n'engagent
que leurs auteurs !**

SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT

Parc de Beauvais
23 Rue de Selles sur Cher
41200 Romorantin-Lanthenay

Tél. 02 54 76 27 18
Mail : info@sologne-nature.org
Site : www.sologne-nature.org

Retrouvez-nous sur les réseaux



C'est simple, il te suffit de scanner l'un des deux QRcode à l'aide d'une application pour accéder directement à notre page Facebook ou notre profil Instagram !

